



**Les référés. Procédure civile. Contentieux administratif. Procédure pénale.**

 **Télécharger**

 **Lire En Ligne**

[Click here](#) if your download doesn't start automatically

# Les référés. Procédure civile. Contentieux administratif. Procédure pénale.

*Xavier Vuitton, Jacques Vuitton*

**Les référés. Procédure civile. Contentieux administratif. Procédure pénale.** Xavier Vuitton, Jacques Vuitton

 [Télécharger Les référés. Procédure civile. Contentieux adm ...pdf](#)

 [Lire en ligne Les référés. Procédure civile. Contentieux a ...pdf](#)

## Téléchargez et lisez en ligne Les référés. Procédure civile. Contentieux administratif. Procédure pénale. Xavier Vuitton, Jacques Vuitton

---

406 pages

Extrait

Extrait de l'introduction

1. - Le référé est une institution aujourd'hui ancienne. Sa seule perpétuation, assortie de la préservation de ses caractéristiques originales et dérogoatoires à bien des égards, suffit à démontrer la pertinence et l'opportunité au moins pratique de cette juridiction, ce que son expansion et son succès moderne confirment.

Le référé aurait été institué par la procédure et la jurisprudence du Châtelet de Paris telles qu'entérinées par un Édit du 22 janvier 1685, répondant à des exigences de rapidité procédurale. Mais il a été véritablement consacré par le titre XVI de la première partie du Code de procédure civile de 1806, qui l'a étendu à toute la France.

L'article 806 du code disposait ainsi, assignant au référé ses limites aujourd'hui considérées comme traditionnelles, et même dépassées, que «dans tous les cas d'urgence, ou lorsqu'il [s'agirait] de statuer provisoirement sur les difficultés relatives à l'exécution d'un titre exécutoire ou d'un jugement», le président du tribunal de première instance était autorisé à statuer par des ordonnances qui, aux termes de l'article 809 du Code de procédure civile, ne devraient faire «aucun préjudice au principal» et étaient «exécutoires par provision». Fort de ce fondement textuel, le référé s'est développé, à Paris principalement, tout au long du XIXe siècle.

La doctrine entend le référé, dès l'institution du code, dans ses plus strictes limites. Sa raison d'être est l'urgence d'une situation qui ne peut attendre l'intervention des juges du fond. Ainsi pouvait-on lire dès 1807 :

«Comment on obtient une décision du juge dans les cas qui requièrent célérité ? Il y a beaucoup de cas sur lesquels il est nécessaire de prononcer avant l'expiration des délais qui doivent précéder les jugements, parce que l'observation de ces délais exposerait le demandeur à perdre ses droits. Tel est, entre une foule d'autres, celui où un voiturier réclamerait sa voiture qu'un tiers qui l'auroit en sa possession refuserait de lui remettre, ou que l'on arrêterait par une opposition entre les mains d'un tiers. Si ce voiturier était obligé d'attendre l'expiration des délais ordinaires pour obtenir la remise de sa voiture, on sent qu'il pourrait essuyer un grand préjudice. Comme parmi ces cas il y en a de plus urgents que les autres, le code distingue trois degrés d'urgence, pour chacun desquels il prescrit une manière de se pourvoir conforme à la nature de l'urgence. Le premier degré comprend les affaires que l'on porte devant le juge en son hôtel ; le second, celles que l'on porte à l'audience des référés ; le troisième, celles que l'on porte à l'audience ordinaire du tribunal à bref délai».

Le champ d'application du référé n'était d'ailleurs pas aussi étroit qu'on pourrait le penser, puisque cet auteur relevait également que :

«Elle [l'ordonnance sur référé] est essentiellement provisoire et ne porte par conséquent aucun préjudice au principal (809). Dès lors un individu emprisonné provisoirement, en vertu d'une ordonnance sur référé, pourrait au principal faire prononcer la nullité de son emprisonnement ; vice-versa, un individu mis en liberté, pourrait être condamné au principal à subir l'emprisonnement»

(...). Présentation de l'éditeur

Le référé est aujourd'hui incontournable. Il est plébiscité par les justiciables, les praticiens et même le législateur, en raison de sa rapidité et de son indiscutable efficacité. Au-delà de ses traditionnelles fonctions conservatoires et préparatoires, c'est dans le cadre de sa fonction d'anticipation que son développement s'est

manifesté le plus nettement. Son succès en procédure civile a rendu inévitable tant l'instauration d'un véritable juge des référés administratifs, qui a aujourd'hui fait ses preuves, que son intervention dans la procédure pénale.

Que ce soit dans le cadre de la procédure civile, du contentieux administratif ou de la procédure pénale, et même si leurs pouvoirs et compétences ne sont pas identiques et s'adaptent aux exigences propres à leur domaine respectif d'intervention, les juges des référés répondent à un même besoin juridictionnel au provisoire. Car la variété des fonctions et des pouvoirs du juge des référés en fait un juge qui toujours peut décider.

Cet ouvrage, mis à jour et enrichi dans cette troisième édition, est destiné aux praticiens comme aux universitaires et fait le point sur l'état du droit général des référés, en montrant à la fois la variété des situations dans lesquelles le recours au juge des référés est envisageable et les innombrables possibilités qu'il offre aux justiciables pour obtenir une décision rapide établissant ou préservant leurs droits, ainsi que toutes les ressources dont disposent les juges des référés pour statuer.

## LES AUTEURS

### XAVIER VUITTON

Docteur en droit. Ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Avocat aux barreaux de Paris et du Québec.

### JACQUES VUITTON

Docteur en droit. Avocat honoraire au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Biographie de l'auteur

Docteur en droit, Xavier Vuitton est ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation et avocat aux barreaux de Paris et du Québec. Jacques Vuitton, Docteur en droit, est avocat honoraire au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Download and Read Online Les référés. Procédure civile. Contentieux administratif. Procédure pénale.

Xavier Vuitton, Jacques Vuitton #Q0O7ERMG9LN

Lire Les référés. Procédure civile. Contentieux administratif. Procédure pénale. par Xavier Vuitton, Jacques Vuitton pour ebook en ligneLes référés. Procédure civile. Contentieux administratif. Procédure pénale. par Xavier Vuitton, Jacques Vuitton Téléchargement gratuit de PDF, livres audio, livres à lire, bons livres à lire, livres bon marché, bons livres, livres en ligne, livres en ligne, revues de livres epub, lecture de livres en ligne, livres à lire en ligne, bibliothèque en ligne, bons livres à lire, PDF Les meilleurs livres à lire, les meilleurs livres pour lire les livres Les référés. Procédure civile. Contentieux administratif. Procédure pénale. par Xavier Vuitton, Jacques Vuitton à lire en ligne.Online Les référés. Procédure civile. Contentieux administratif. Procédure pénale. par Xavier Vuitton, Jacques Vuitton ebook Téléchargement PDFLes référés. Procédure civile. Contentieux administratif. Procédure pénale. par Xavier Vuitton, Jacques Vuitton DocLes référés. Procédure civile. Contentieux administratif. Procédure pénale. par Xavier Vuitton, Jacques Vuitton MobipocketLes référés. Procédure civile. Contentieux administratif. Procédure pénale. par Xavier Vuitton, Jacques Vuitton EPub

**Q007ERMG9LNQ007ERMG9LNQ007ERMG9LN**